



MUNICIPALITÉ D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

PRÉAVIS MUNICIPAL AU CONSEIL GÉNÉRAL D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/2021-2026

Demande de crédit pour la remise en état et l'entretien de l'orgue dans l'église



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

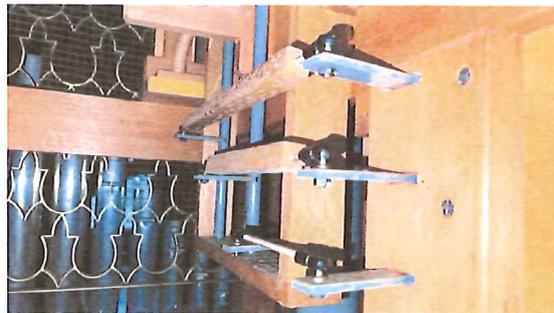
Lors de l'entretien annuel et l'accordage de l'orgue Armagni & Mingot dans l'église en décembre 2020, l'entreprise mandatée remarque la présence de moisissures à l'intérieur de l'instrument et procède à un traitement fongicide préventif, afin de freiner au maximum le développement de spores supplémentaires.

Suite au contrôle annuel de l'orgue en octobre 2021, la situation a passablement empiré. Cette année 2021 maussade est en partie responsable. À cela s'ajoute la pandémie, qui a diminué les activités culturelles et paroissiales et de ce fait l'utilisation de l'église.

L'orgue est touché pratiquement dans son entier. Ci-dessous, quelques illustrations des dégâts :



La console, les buffets et l'intérieur de l'instrument sont infestés de moisissures



Une partie des tuyaux de bois et la mécanique des registres qui doivent être traités

Afin d'appliquer les traitements fongicides de manière correcte, presque tout l'orgue doit être démonté, opération similaire à un relevage de l'instrument. Un relevage est en quelque sorte une révision générale de l'instrument qui s'effectue tous les 20 à 25 ans, selon l'état et l'utilisation de l'orgue.

La Municipalité ignore à quand remonte le dernier relevage de cet orgue, n'ayant pas trouvé trace de cette opération dans nos archives. Vu le démontage obligé pour le nettoyage et les traitements fongicides, il serait dommage de ne pas procéder en même temps à ce grand service de quart de siècle.

Pour la petite histoire, cet instrument est l'Opus 1 (1965) du célèbre facteur d'orgues vaudois Jean-François Mingot, jadis partenaire de Edouard Armagni, qui a œuvré notamment dans le canton de Vaud.

Descriptif du projet

La Municipalité vous propose de soutenir le maintien de l'orgue dans l'église. Elle vous soumet donc le projet suivant :

Relevage de l'instrument :

- L'entier des buffets sont vidés de leur tuyauterie (568 tuyaux).
- Toutes les parties techniques, telles que l'alimentation en vent, la mécanique des notes et des registres, les sommiers, etc. sont nettoyées, inspectées et leur fonctionnement est vérifié.
- Certaines pièces sont lubrifiées, réajustées, voire refaites.
- Les tuyaux sont réinstallés dans l'orgue registre après registre. L'instrument est harmonisé et accordé.

Processus de nettoyage :

- Aspiration avec un filtre spécial.
- Lavage des pièces avec un produit antifongique.
- Spray sur tout l'orgue.

Mesures suivant l'intervention :

- Installation de deux ventilateurs sur minuterie dans l'orgue.
- Aération de l'église de temps en temps.
- En hiver, maintien d'une température hors gel.
- Contrôle de l'instrument une fois par an (selon contrat en vigueur).

Coût d'investissement

Le projet est dimensionné pour deux semaines de travail avec deux facteurs d'orgues.

Libellés	Montants en CHF
Relevage et nettoyage (selon les opérations décrites ci-dessus)	19'000.00
Ventilateurs et minuterie	800.00
Réserve pour imprévus	1'000.00
Total HT	20'800.00
TVA 7,7 %	1'601.60
TOTAL TTC	22'401.60
TOTAL ARRONDI	22'400.00

Financement

La Municipalité vous propose de financer ce projet de CHF 22'400.- avec la trésorerie courante.



CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

- vu le présent préavis municipal n° 10/2021-2026 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 22'400.- afin d'exécuter les travaux de remise en état et d'entretien de l'orgue de l'église ;
2. de financer ces travaux par la trésorerie courante et les comptabiliser dans le compte d'actif n° 9143.4 ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir la dépense de CHF 22'400.- par prélèvement sur le fond « Réserve pour investissements futurs », compte n° 9282.99.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 janvier 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Nicolas Croce



La Secrétaire :


Christine Etienne

Municipal responsable : M. Sylvain Constantin